

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée... Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81
	Six mois	Un an	Six mois	Un an	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f		31.000f. - -		
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, RDC		20.000f. 40.000f		
	R.C.A. Gabon, Maroc.		23.000f 46.000f		
	Algérie, Tunisie. - -		23.000f 46.000f		
	Etranger : Autres Pays		Année courante 600 f Année ant. 700f.		
	Prix du numéro Majoration de 130 f par numéro		Par la poste -		
	Par la poste : Journal légalisé 900 f				

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

2025

- 23 septembre Décret n° 2025-1565 déclarant d'utilité publique, le projet de révision et de réaménagement du pôle urbain de Daga Kholpa . 1552
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 031903 portant attribution à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises dans le Département de Rufisque 1553
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 031904 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle 1554
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 031905 portant attribution à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises dans le Département de Rufisque 1556
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 031906 portant attribution à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrain sises dans le Département de Dakar 1556
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 031907 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle 1558

2025

- 04 septembre Arrêté ministériel n° 032677 portant attribution à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises dans le Département de Rufisque 1560
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 032678 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle 1561
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 032679 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle 1563
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 032680 portant attribution à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises dans le Département de Pikine 1565
- 04 septembre Arrêté ministériel n° 032681 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle 1566

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1567

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n° 2025-1565 du 23 septembre 2025 déclarant d'utilité publique, le projet de révision et de réaménagement du pôle urbain de Daga Kholpa

RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le souci de préserver un cadre de vie conforme à l'habitat, en adéquation avec un plan urbanisme prenant en compte l'implantation d'équipements nécessaires à l'occupation du sol, l'Etat du Sénégal a décidé d'initier un projet de révision et de réaménagement du pôle urbain de Daga Kholpa.

Pour ce faire, il paraît nécessaire de procéder à une révision des aménagements réalisés sur le site considéré en préservant les assiettes foncières réservées aux projets publics, ainsi que les attributions faites pour régler des contentieux.

Toutefois, pour l'aboutissement de cette opération, il y a lieu de déclarer d'utilité publique le projet de révision et de réaménagement de la zone susmentionnée, en vue, d'une part, de la reprise et de l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires à sa réalisation et, d'autre part, de la désaffectation des terrains du domaine national et de leur immatriculation au nom de l'Etat.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;

VU la loi n° 76-66 du 02 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'Etat ;

VU la loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique ;

VU la loi n° 2011-07 du 30 mars 2011 portant régime de la propriété foncière ;

VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, modifiée ;

VU le décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 portant application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national, notamment en ses articles 29 et suivants ;

VU le décret n° 77-563 du 03 juillet 1977 portant application de la loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique ;

VU le décret n° 81-557 du 21 mai 1981 portant application du code du domaine de l'Etat en ce qui concerne le domaine privé, modifié ;

VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2024-940 du 05 avril 2024 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret 2024-948 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

VU le décret n° 2024-3326 du 02 décembre 2024 mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU l'avis favorable de la Commission de Contrôle des Opérations domaniales au cours de sa consultation à domicile des 02, 03, 04, 16, 17 et 20 juin 2025 ;

VU la décision n° 1109 MFB/DGID/DD/EMN du 24 juin 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête de commodo et incommodo ;

VU le procès-verbal de clôture d'enquête de commodo et incommodo n° 2410 MFB/DGID/DD/CSF MB/BD du 22 juillet 2025 ;

SUR le rapport du Ministre des Finances et du Budget,

DECRETE :

Article premier. - Est déclaré d'utilité publique, le projet de réaménagement du Pôle urbain de Daga Kholpa.

Art. 2. - L'expropriation des propriétés privées situées dans l'emprise dudit projet doit, conformément à l'article 3 de la loi n° 76-67 du 02 juillet 1976 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux autres opérations foncières d'utilité publique, être réalisée dans un délai de trois ans à compter de l'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 3. - Le Ministre chargé des Finances et le Ministre chargé de l'Urbanisme procèdent, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 23 septembre 2025.

Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre

Ousmane SONKO

**Arrêté ministériel n° 031903 du 04 septembre 2025 portant attribution à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises
dans le Département de Rufisque**

Article premier. - Sont cédées en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Papa Amadou Ndiaye né le 18/05/1947 à Rufisque, titulaire de la CNI n° 1 770 1947 00670	01330113 02400598	Lot 3 bis-TF 802/R-Rufisque	450 m²	4.000	1.800.000
2	Yacine Aïcha SENE née le 31/10/1978 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 751 1978 04635	01320102 00500045	Lot 21 - TF 8444/R - Bambilor	168 m²	2.000	336.000
3	Mbathio Yare FALL née le 30/01/1968 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 751 1968 01585	01320102 01500574	Lot 650 - TF 17.751/R Bambilor - ZAC Kounoune	152 m²	2.000	304.000
4	Thierno Amadou DIALLO né le 17/11/1987 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1988 02420	01320102 00200319	Lot 277 - TF 7.685/R - Rufisque - Bambilor	150 m²	2.000	300.000
5	Arame NIANG née le 11/02/1967 à Kaolack, titulaire de la CNI n° 2 548 1967 00482	01320102 00500497	Lot 28 - TF 20.557/R - Rufisque - Bambilor	225 m²	2.000	450.000
6	Babacar DIAKHATE né le 26/04/1962 à Rufisque, titulaire de la CNI n° 1 770 1962 01024	01330113 02500165	Lot 95 bis/A - TF 12.439/R - Rufisque - HLM Cité Millionnaire	150 m²	4.000	600.000
7	Ndèye Fatma FALL née le 14/05/1985 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 870 1985 01467	01320102 00200918	Lot 674 - TF 15.517/R - Rufisque - Bambilor	163 m²	2.000	326.000
8	Mamadou DIAGNE né le 08/10/1961 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1961 11360	01330113 02300066	Lot 18 - TF 20.199/R - Rufisque -	299 m²	4.000	1.196.000
9	Souleymane MANGARA né le 12/02/1971 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1982 08523	01320102 00200921	Lot 672 - TF 10.831/R - Rufisque - Bambilor	150 m²	2.000	300.000
10	Pape Seydou BASSE né le 11/01/1965 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1965 00392	01320102 00100009	Lot 959 - TF 17.941/R - Rufisque - Bambilor	150 m²	2.000	300.000

11	Molaye CAMARA né le 22/12/1971 à Sédhiou, titulaire de la CNI n° 1 136 1971 00599	01320102 00200864	Lot 1391 - TF 13.561/R - Rufisque - Bambilor	166 m²	1.000	166.000
12	Papa Mahemadoune FALL né le 19/07/1969 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1969 07981	01320102 00500528	Lot 130 - TF 16.102/R - Rufisque - Bambilor	233 m²	2.000	466.000
13	Alioune Badara DIAW né le 05/06/1965 à Rufisque, titulaire de la CNI n° 1 770 1965 01114	01320102 00400264	Lot 786 - TF 16.874/R - Rufisque - Bambilor (lébou gui 2000)	162 m²	4.000	648.000
14	Momar Coumba DIOP né le 06/12/1950 à Ouarkhokh, titulaire de la CNI n° 1 714 1977 00778	01320101 02200001	Lots 320 et 321 - TF 13.847/R - Rufisque - Yenne	616 m²	1.000	616.000
15	Oumar SY né le 13/09/1967 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 756 1967 06670	01320102 01500856	Lot 1032 - TF 16.531/R - Rufisque - ZAC de Kounoune	150 m²	2.000	300.000
16	Amadou DIOP né le 14/08/1938 à Rufisque, titulaire de la CNI n° 1 770 1938 00590	01330112 01500164	Lot 452 - TF 886/R - Rufisque - Arafat 2	150 m²	2.000	300.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Arrêté ministériel n° 031904 du 04 septembre 2025 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle

Article premier. - Sont cédées en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	-Makhtar SARR né le 07/06/1979 à Neuilly sur Marne, titulaire de la CNI n° 1 808 1979 00112 ; -Oumy SOW née le 01/05/1978 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 756 1978 01479	030 00289	lot n° 210, situé à Yoff, TF n° 8867/NGA	150	10 000	1 500 000

2	Diabel KAIRE, né le 10/02/1946 à Mbour, titulaire de la CNI n° 1 596 1977 001285	012 00147	lot n° 132, Grand Yoff, TF n° 4027/NGA	154	12 000	1 848 000
3	Babacar FAYE, né le 18/05/1947 à Khombole, titulaire de la CNI n° 1 618 1947 00132	026 00501	lots n° 102 et 104, Ouest-Foire, Dakar, TF n° 22470/NGA	311	10 000	3 110 000
4	Soukeyna NIANG, née le 26/10/1964 à Saint-Louis, titulaire de la CNI n° 2 251 1964 03011	002 00185	Lot n° 370, lotissement CICES, Dakar TF n° 18 468/NGA	204	16 000	3 264 000
5	Seyni SAMB, né le 10/09/1960 à Saré Lamou, titulaire de la CNI n° 1 253 1982 00506	004 00426	lot n° 17, Liberté VI Extension, TF n° 21440/NGA	153	10 000	1 530 000
6	Mame Balla SOW, né le 21/12/1966 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1966 12558	012 00253	lot n° 26, Mermoz Pyrotechnie, Ancienne piste, TF n° 976/GR	296	12 000	3 552 000
7	Ramata BAH, née le 31/12/1931 à Sinthiou, titulaire de la CNI n° 2 344 1936 00914	004 00663	Lot n° 31, Patte d'Oie, TF n° 21562/NGA	307	6 000	1 842 000
8	El Hadji Talla DIOUME né le 24/01/1969 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1969 01260	016 00100	lot n° 128, Ngor, Route de l'Aéroport, TF n° 7316/NGA	214	30 000	6 420 000
9	Mamadou Oumar DIALLO né le 08/06/1970 à Pout, titulaire de la CNI n° 1 674 1989 03019	022 00446	lot n° 286, Zone de recasement, Ouakam Aéroport, TF n° 526/NGA	400	6 000	2 400 000
10	Ablaye NGOM né le 26/11/1980 à Pikine, titulaire de la CNI n° 2 765 1980 069382	011 00294	lot n° 649, Extension du village de Ngor, TF n° 19915/NGA	150	10 000	1 500 000
11	Bassirou SALL né le 02/09/1970 à Fanaye, titulaire de la CNI n° 1 328 1987 00325	030 00115	lot n° 132, Ouakam Aéroport, TF n° 6791/NGA	200	6 000	1 200 000
12	Tity DIAW née le 16/04/1965 à Saint-Louis, titulaire de la CNI n° 1 251 1965 01272	005 00155	lot n° 103, Ouakam, près de l'Ecole de Gendarmerie, TF n° 4688/NGA	214	6 000	1 284 000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 031905 du 04 septembre 2025 portant attribution à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises
dans le Département de Rufisque**

Article premier. - Sont attribuées à titre définitif, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains figurant dans le tableau suivant, au profit des personnes indiquées :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Seynabou Pouye DIAGNE	002 00411	lot n° 311 bis TF 20.205/R	187	2000	374.000
2	EL Hadji Cheikh Djibril NIANG	001 00086	lot n° 1127 TF 13.394/R	150	2000	300.000
3	Ahmed NDAO	014 00006	lot n° 81TF 18.202/R	156	2000	312.000
4	Mamadou FAYE	002 00964	lot n° 700 TF 777/R	150	1000	150.000
5	Mouhamed Bachir DEME	013 01062	lot n° 196 TF 18.685/R	159	2000	318.000
6	Awa FALL	015 00788	lot n° 1225 TF 18.173/R	150	2000	300.000
7	Ousmane NGOM	014 00144	lot n° 30 TF 18.560/R	153	1000	153.000
8	Ibrahima SAMB	004 00089	lot n° 375 TF 21.119/R	150	1000	150.000
9	Khady TOURE	015 00172	lot n° 707 TF 16.191/R	153	2000	306.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 031906 du 04 septembre 2025 portant attribution à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrain sises
dans le Département de Dakar**

Article premier. - Sont attribuées à titre définitif, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains figurant dans le tableau suivant, au profit des personnes indiquées :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Banta WAGUE né le 03/08/1957 à Bokidiawe, titulaire de la CNI n° 1 277 1985 01450	003 00301	Lot 1/2 1370 - TF 412/GR - Biscuiterie (Usine Ben Tally)	137 m²	6.000	822.000
2	Bonko THIAM née le 01/01/1977 à Louga, titulaire de la CNI n° 2 728 1977 00070	004 01151	Lot 1359/B - TF 412/GR - Biscuiterie (Zone A1 Niary Tally)	152 m²	6.000	912.000
3	Bara DIOP et Consorts : Bara DIOP né le 03/09/1970 à Diokoul ; Ndèye DIOP née le 31/12/1955 à Toby ; Yacine DIOP née le 22/04/1966 à Dakar ; Fatoumata Binetou DIOP née le 30/05/1971 à Dakar ; Aïssatou DIOP née le 04/05/1978 à Galla Mbengue ; Amadou DIOP né le 05/07/1958 à Dakar ; Mohamed DIOP né le 08/12/1971 à Kébémér ; Abdou Aziz Mbacké DIOP né le 23/12/1953 à Kebemer et Ibrahima DIOP né le 09/08/1956 à Kébémér	004 00256	Lot 1603 - TF 1519/GR - Biscuiterie (Zone A1 Niary Tally)	246 m²	6.000	1.476.000
4	Mansor NIANG né le 02/02/1938 à Sadio, titulaire de la CNI n° 1 479 1990 00033	002 00738	Lot 1/2 240 - TF 941/GR - Grand-Dakar Zone A1	113 m²	6.000	678.000
5	Abdoulaye TALL né le 05/02/1976 à Semme, titulaire de la CNI n° 1 272 2006 01106	002 00353	Lot 2680 - TF 9.304/DG - Biscuiterie (Bene Tally)	142 m²	6.000	852.000
6	Dieynaba DANFAKHA née le 01/01/1953 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 2 070 1958 00844	002 00075	Lot 2865 - TF 2803/DG - Biscuiterie (Usine Bene Tally)	153 m²	6.000	918.000
7	Papa Adama DIENG né le 27/01/1973 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1973 01491	001 00829	Lot 1/2 03 - TF 941/GR - Grand-Dakar (Zone A1)	125 m²	6.000	750.000
8	Amy NDIAYE née le 29/09/1959 à Mbouma, titulaire de la CNI n° 2 426 1978 01122	012 00142	Lot 137 - TF 4031/NGA - Nord Liberté VI	168 m²	3.000	504.000
9	Omar NDOYE né le 08/11/1955 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1955 10937	002 00163	Lot SN - TF 720/NGA - Route de l'Aéroport Yoff	751 m²	10.000	7.510.000
10	Gaye Abou Ahmad SECK né le 19/08/1972 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1972 09863	024 00222	Lot 101 - TF 2142/NGA - Ouakam Aéroport	150 m²	6.000	900.000

11	Salimata NIANG née le 04/07/1977 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 757 1977 01170	016 00157	Lot 10 - TF 21.886/NGA - Almadies	310 m ²	30.000	9.300.000
12	Landing SANE né le 31/12/1942 à Tendimane, titulaire de la CNI n° 1 183 1990 00804	002 00112	Lot 07 - TF 23.919/GR - Mermoz école police	771 m ²	12.000	9.252.000
13	Abdou Aziz DIOP née le 14/04/1942 à Mérina Diop, titulaire de la CNI n° 1 200 1981 00506	002 00877	Lot 136 demi- TF 941/GR- Grand-Dakar (Zone A1)	137 m ²	6.000	822.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Arrêté ministériel n° 031907 du 04 septembre 2025 portant cession à titre définitif, en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux à usage d'habitation individuelle

Article premier. - Sont cédées en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m ²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m ²		
1	Meïssa Cellé NDIAYE né le 21/12/1961 à Koki, titulaire de la CNI n° 1 729 1974 00098	024 00209	lot n° 371, Zone de Recasement, TF n° 526/NGA	250	6 000	1 500 000
2	Moussa SAMAKE né le 22/04/1984 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 756 1984 014082	006 00103	lot n° 555, Ngor Extension, TF n° 19 552/NGA	181	10 000	1 810 000
3	Mody GUIRO, né le 17/11/1951 à Kayes (Mali), titulaire de la CNI n° 1 751 1996 00914	030 00286	lot n° 290, Ouakam Aéroport, TF n° 7498/NGA	300	6 000	1 800 000
4	Ibrahima DEME, né le 23/03/1977 à Kaffrine, titulaire de la CNI n° 1 493 1977 00330	140 00467	lot n° 34, Ouakam, TF n° 22567/NGA	155	6 000	930 000
5	Mody GUIRO, né le 17/11/1951 à Kayes (Mali), titulaire de la CNI n° 1 751 1996 00914	002 00124	lot n° 124, lotissement dit Léopold Sédar, Senghor, TF n° 2411/NGA	211	8 000	1 688 000

6	Mamadou Amadou WATT, né le 15/06/1952 à Thioubalel, titulaire de la CNI n° 1 307 1952 00057	009 00764	Parcelle située à Nord Liberté 6, TF n° 23189/GR	34	12 000	408 000
7	Babacar CISSE, né le 05/08/1969 à Niene Cissé, titulaire de la CNI n° 1 741 1991 00799	024 00213	Lot n° 110, Ouakam, TF n° 2142/NGA	150	6 000	900 000
8	Souleymane Hamadou MAIGA né le 31/10/1976 à Bamako, titulaire du passeport malien n° AA0617856	032 00311	lot n° Y 407, Ouakam, TF n° 526/NGA	201	6 000	1 206 000
9	Marie-Christine Claude Janine Nicolle née le 20/06/1949 à Rouen (France), CNI n° 2 751 1990 02645	029 00118	lot n° 367, Ouakam, TF n° 7805/NGA	200	6 000	1 200 000
10	Ndèye Dieynaba SALL née le 15/10/1972 à Dakar, titulaire de la CNI n° 2 756 1972 06936	005 00002	lot n° 20, Ouakam, près de l'Ecole de Gendarmerie, TF n° 1680/NGA	159	6 000	954 000
11	Aliou KHOULE né le 03/01/1960 à Louga, titulaire de la CNI n° 1 728 1973 00778	022 00320	lot n° 199, Ouakam Aéroport, Zone de Recasement TF n° 526/NGA	221	6 000	1 326 000
12	Fatou Mbacké GUEYE née le 12/09/1952 à Louga, titulaire de la CNI n° 2 728 1952 00286	004 00760	lot n° 129, cité Impôts et Domaines, Patte d'Oie, TF n° 1121/NGA	301	3 000	903 000
13	Youssef Mahamadou DIAGANA né le 12/09/1973 à Paris, titulaire de la CNI n° 1 751 2014 02506	022 00321	lot n° 200, Ouakam Aéroport, TF n° 17084/NGA	221	6 000	1 326 000
14	Mamadou Seydou BA né le 27/12/1962 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 848 1962 09026	006 00037	lot n° 307, Ngor, TF n° 19383/NGA	305	10 000	3 050 000
15	Marième Madior FALL née le 22/01/1970 à Saint-Louis de la CNI n° 2 251 1970 00227	022 00380	lot n° 222, Ouakam, TF n° 18969/NGA	238	6 000	1 428 000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 032677 du 04 septembre 2025 portant attribution à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises
dans le Département de Rufisque**

Article premier. - Sont attribuées à titre définitif, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains figurant dans le tableau suivant, au profit des personnes indiquées :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m ²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m ²		
1	Mathias Campolis GOMIS	004 00515	lot n° 124 TF 14.155/R	150	2000	300.000
2	Mathias Campolis GOMIS	004 01092	lot n° 568 TF 14.156/R	150	2000	300.000
3	Abdourakhmane SAMB	012 00076	lot n° 62 TF 2.817/R	280	2000	560.000
4	Gora BEYE	015 00064	lot n° 524 TF 20.633/R	153	2000	306.000
5	Yaye Khari KEBE	005 00220	lot n° 81 TF 21.361/R	243	2000	486.000
6	Cheikhou MBAYE	015 00883	lot n° 821 TF 16.195/R	153	2000	306.000
7	Omar FALL	014 00273	lot n° 44 îlot C TF 886/R	300	2000	600.000
8	Diadji WADE	002 00309	lot n° 182 TF 15.516/R	150	1000	150.000
9	Khadidiatou SARRE	002 00789	lot n° 597 TF 12.882/R	150	2000	300.000
10	Mame Khary DIA	001 00364	lot n° 982 TF 13.420/R	150	1000	150.000
11	Abdoulaye KANE	023 00561	lot n° 40 TF 21.341/R	153	4000	612.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 032678 du 04 septembre 2025 portant cession à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux
à usage d'habitation individuelle**

Article premier. - Sont cédées à en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Bara DIOP né le 21/12/1984 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1988 03629	0231010005 100611	Lots 185/186 - TF 3401/BC - Ziguinchor - Kénia	600 m²	400	240.000
2	Hubert Richard ALLEAUME né le 12/02/1951 au 16e Arrondissement-Paris, titulaire du passeport n° 22EA17478 et Marie Christine, Marguerite Dianne MOREL DE BONCOURT DE BELVALET D'HUMEROEUILLE ép. TREMBLOT DE LA CROIX née le 25/10/1953 à Humeroeuille, titulaire du passeport n° 15CY22878	0222010100 200030	Lot 35 - TF 2516/BC - Cap Skirring - Baie de Boucotte	1.646 m²	8.000	13.168.000
3	Amadou Oury DIALLO né le 12/04/1983 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1983 02537	0231010000 900567	Lot 794 - TF 1997/BC - Ziguinchor - Goumel	250 m²	2.000	500.000
4	Amadou Oury DIALLO né le 12/04/1983 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1983 02537	0231010000 900766	Lot 748-750 - TF 3597/BC - Ziguinchor - Goumel	500 m²	2.000	1.000.000
5	Amadou Oury DIALLO né le 12/04/1983 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1983 02537	0231010000 800335	Lot 639 - TF 3578/BC - Ziguinchor - Goumel	250 m²	2.000	500.000
6	Mountakha NDIAYE né le 31/12/1981 à Pikine, titulaire de la CNI n° 1 765 1982 00729	0231010005 100614	Lot 243/F1/A - TF 3741/BC - Ziguinchor - Kénia	150 m²	400	60.000
7	Melyan MENDY né le 05/12/1975 à Bindialoum, titulaire de la CNI n° 1 082 1987 00075	0231010005 100091	Lot 189 - TF 3709/BC - Ziguinchor - Kénia	340 m²	400	137.000

8	Abdou SARR né le 19/03/1958 à Diofior, titulaire de la CNI n° 1 433 1977 00899	0231010000 700305	Lot 60 - TF 1560/BC - Ziguinchor - Goumel	300 m²	2.000	600.000
9	Julbert KADIMPEUL né le 30/01/1964 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1964 00211	00800004	Lot 325 - TF 2778/BC - Ziguinchor - Diéfaye	266 m²	2.000	532.000
10	Babacar NDIAYE né le 06/03/1967 à Louga, titulaire de la CNI n° 1 728 1967 00202	0231010002 900534	Lot 67-TF 3652/BC - Ziguinchor - Néma Asecna	223 m²	1.000	223.000
11	Alassane DIEDHIOU né le 20/09/1964 à Baila, titulaire de la CNI n° 1 013 1982 02007	0231010004 500313	Lot 34- TF 2708/BC - Ziguinchor - Castor	330 m²	600	198.000
12	Mamadou Sellou BARRY né le 16/01/1985 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1987 08550	0231010004 500196	Lot 153- TF 3449/BC - Ziguinchor - Castor	360 m²	600	216.000
13	Benoit Joseph George SAMBOU né le 16/12/1966 à Dakar, titulaire de la CNI n° 1 751 1966 12368	00400139	Lot 01- TF 2901/BC - Ziguinchor - Boudoly Escalé	512 m²	2.000	1.024.000
14	Therence DIATTA né le 28/10/1980 à Mlomp Djibetene, titulaire de la CNI n° 1 125 1995 00018	0231010004 700147	Lot 86- TF 3196/BC - Ziguinchor - Diabir	298 m²	400	119.000
15	Mountakha NDIAYE né le 31/12/1981 à Pikine, titulaire du CNI n° 1 765 1982 00729	0231010001 900291	Lot 1238/A TF 3117/BC Ziguinchor Niefouléne	375 m²	600	225.000
16	Rosine MENDY née le 25/05/1961 à Djibélor, titulaire de la CNI n° 2 080 1992 02877	0231010000 900323	Lot 780- TF 3729/BC - Ziguinchor - Goumel	250 m²	2.000	500.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 032679 du 04 septembre 2025 portant cession à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux
à usage d'habitation individuelle**

Article premier. - Sont cédées en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Anna FALL née le 08/11/1970 à Saint-Louis, NIN 2 251 1970 03294	01 4 301 13 003 00075	lot n° 1652 plan 436 TF n° 1/GW-Pikine Extension (Ndiareme Limamoulaye	150 m²	2.000	300.000
2	Djiby SY né le 13/02/1952 à Yafera, NIN 1 353 1973 00738	01 4 301 14 006 00057	lot n° 34, plan 588, TF n° 1/GW- Pikine Extension (Wakhinane Nimzatt)	160 m²	2.000	320.000
3	Adama WADE né le 14/10/1981 à Havre, titulaire de la NIN 1 808 1989 00423	01 4 301 11 001 00627	lot n° 388, plan 479, TF n° 01/GW- Pikine Extension (Golf Sud)	149 m²	4.000	596.000
4	Modou Mamoune DIENE né le 08/03/1985 à Ndienene, NIN 1 642 1985 00228	01 4 301 14 004 00257	lot n° 407, plan 519/M TF n° 01/GW-Pikine Extension	148 m²	2.000	296.000
5	Moustapha SYLL né le 13/07/1975 à Guédiawaye, NIN 1 766 1975 00546	01 4 301 14 004 00536	lot n° 726, plan 519/M, TF n° 01/GW-Pikine Extension (Wakhinane Nimzatt)	152 m²	2.000	304.000
6	Marouba FALL né le 21/12/1950 à Dakar, NIN 1 751 1950 08916	01 4 301 15 001 00065	lot n° 114 plan i complémentaire, TF n° 01/GW- Pikine Extension (Médina Gounass)	154 m²	2.000	308.000
7	Alioune SECK né le 22/11/1972 à Ouagadougou, NIN 1 751 1992 04129	014 301 14 001 00283	lot n° 560, plan 519/N, TF n° 01/GW Pikine Extension (Wakhinane Nimzatt)	150 m²	2.000	300.000
8	Ibrahima CAMARA né le 22/02/1952 à Soumboundou, NIN 1 P11 2011 00382	01 4 301 14 004 00628	lot n° 388, Plan 519/M, TF 01/GW Pikine Extension (Wakhinane Nimzatt)	150 m²	2.000	300.000
9	Ibrahima CISSE né le 15/01/1981 à Pikine, NIN 1 765 1981 00902	01 4 301 14 005 00206	lot n° 774, Plan 588, TF 01/GW- Pikine Extension (Wakhinane Nimzatt)	156 m²	2.000	312.000

10	Mamadou Lamine SAM né le 03/11/1976 à Thilogne, NIN 1 842 1991 00387	01 4 301 12 006 00270	lot n° 473, Plan 347, TF 01/GW- Pikine Extension (Sam Notaire)	150 m²	2.000	300.000
11	Dioulde Samba SAM né le 04/12/1945 à Tékinguel, NIN 1 272 1988 00043	01 4 301 13 002 00363	lot n° 314, Plan 436/i, TF 01/GW Ndiareme Limamoulaye	150 m²	2.000	300.000
12	Ibra SOW né le 10/03/1976 à Darou Mousty, NIN 1 679 1992 05265	01 4 301 12 006 00629	lot n° 557, Plan 347, TF 01/GW Ndiareme Limamoulaye	147 m²	2.000	294.000
13	Almamy CAMARA né le 03/03/1956 à Waounde, NIN 1 291 1984 00588	01 4 301 12 007 00261	lot n° 254, Plan 351, TF 01/GW- Sam Notaire	150 m²	2.000	300.000
14	Harouna SY né le 09/12/1962 à Sinthiou Bamambe, titulaire NIN 1 272 1986 01307	01 4 301 12 005 00113	lot n° 550 Plan 403, TF 01/GW-Sam Notaire	150 m²	2.000	300.000
15	Madjiguene SAMBE née le 31/12/1934 à Bargny, NIN 2 773 1992 03096	01 4 301 13 001 00437	lot n° 97 Plan 436i, TF 01/GW Ndiareme Limamoulaye	155 m²	2.000	310.000
16	Mamadou Lamine THIAM né le 23/10/1985 à Guédiawaye, NIN 1 766 1985 03352	01 4 301 13 001 00302	lot n° 692 Plan 436, TF 01/GW Ndiareme Limamoulaye	148 m²	2.000	296.000

Art. 2. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 032680 du 04 septembre 2025 portant attribution à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, des parcelles de terrain sises
dans le Département de Pikine**

Article premier. - Sont attribuées à titre définitif, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains figurant dans le tableau suivant, au profit des personnes indiquées :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m ²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m ²		
1	Dame THIAM	004 00211	lot n° 3319 TF 50/DP	180	4000	720.000
2	Amadou Samba SALL	004 00562	lot n° 3213 TF 50/DP	189	4000	756.000
3	Kanify DIAKITE	003 01102	lot n° 3877 TF 50/DP	184	4000	736.000
4	Khadim CISSE	003 00653	lot n° 4033 TF 50/DP	192	4000	768.000
5	Penda Seydi DIALLO	017 00255	lot n° 87 TF 21.991/DP	150	2000	300.000
6	Macoumba Maty BA	017 00488	lot n° 534 TF 10.593/DP	150	3000	450.000
7	Cheikh Tidiane GADJI	050 00226	lot n° 37 TF 2.942/DP	226	2000	450.000
8	Oumar Mamadou DIOP	001 00220	lot n° 7614 TF 50/DP	173	4000	692.000
9	Mansour NDIAYE et Awa FALL	004 00150	lot n° 3432 TF 50/DP	192	4000	768.000
10	Diaminty DRAME	002 00552	lot n° 8028 TF 50/DP	167	4000	668.000
11	Héritiers de Feu Magatte NDIAYE	002 01020	lot n° 8261 TF 50/DP	150	4000	600.000
12	Mor Aminata NDIAYE	003 00481	lot n° 613/A TF 50/DP	124	4000	496.000
13	Ahmadou Bamba NDIAYE	010 00074	lot n° 83 TF 14.140/DP	192	2000	384.000
14	Aminata SECK	002 00666	lot n° 6141 TF 50/DP	185	4000	740.000
15	Ndongo GUEYE	006 00324	lot n° 04 TF 50/DP	150	2000	300.000
16	Cheikh Ibrahima SARR	003 00480	lot n° 613/B TF 50/DP	104	4000	416.000

Art. 2 - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Arrêté ministériel n° 032681 du 04 septembre 2025 portant cession à titre définitif,
en pleine propriété et gratuitement, de parcelles de terrains domaniaux
à usage d'habitation individuelle**

Article premier. - Sont cédées en toute propriété et à titre gratuit, dans les formes et conditions prescrites par le décret n° 2018-830 du 04 mai 2018 portant application de la loi n° 2017-31 du 15 juillet 2017 autorisant la cession définitive et à titre gratuit de terrains domaniaux à usage d'habitation, les parcelles de terrains ci-après désignées, au profit des personnes figurant au tableau ci-dessous :

N°	Cessionnaire	Désignation			Prix au m²	Valeur du terrain
		NICAD	Titre foncier	Superficie en m²		
1	Issa KASSE né le 13/04/1968 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1987 08185	023 101 00 036 00167	Lot 332 - TF 2566-BC - Tilène	494 m²	600	296.500
2	Aïssatou BA née le 30/11/1946 au Pata, titulaire de la CNI n° 2 109 1946 00475	023 101 00 047 00219	Lot 221 - TF 2903/BC - Diabir	320 m²	400	128.000
3	Khadidiatou BADJI née le 25/11/1969 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 2 070 1969 03025	023 101 00 051 00338	Lot 634 - TF 3550/BC - Kenia	320 m²	400	128.000
4	Cheikh Tidiane NDIAYE né le 24/03/1974 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1974 00976	023 101 00 008 00684	Lot 1148/1150 - TF 3292/BC - Goumel	500 m²	2.000	1.000.000
5	Omar SARR né le 08/05/1962 à Khanthiakh, titulaire de la CNI n° 1 747 1992 07367	023 101 00 020 00442	Lot 232/B - TF 3700/BC - Belfort	102 m²	1.000	103.000
6	Mamadou Billo DIALLO né le 15/01/1950 à Bignona, titulaire de la CNI n° 1 001 1977 022202	022 201 01 015 00013	Lot SN - TF 3730/BC - Ziguinchor - Cap Skirring	587 m²	8.000	4.696.000
7	Lamarana DIALLO né le 02/02/1974 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1996 01988	023 101 00 008 00404	Lot 1266 - TF 3461/BC - Goumel	300 m²	2.000	600.000
8	Moussa SANE né le 31/12/1941 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1977 00800	023 101 00 034 00155	Lot 945- TF 3714/BC Lyndiane complémentaire	196 m²	600	117.500
9	Moussa SANE né le 31/12/1941 à Ziguinchor, titulaire de la CNI n° 1 070 1977 00800	023 101 00 034 00153	Lot 38 - TF 3712/BC Lyndiane complémentaire	495 m²	600	297.000

Art. 2 - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PARTIE NON OFFICIELLE**ANNONCES**

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

DECLARATION D'ASSOCIATION

**Titre de l'Association : ASSOCIATION
DES HABITANTS DE
DIAMNIADIO SUD EXTENSION**

**Siège social : Villa en face Lycée Diamniadio -
Rufisque**

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- contribuer à l'épanouissement social et à la formation des populations ;
- mener des activités environnementales, éducatives et culturelles.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Abdoulaye SECK, Président ;

Ousmane DIALLO, Secrétaire général ;

Mamadou Ndiaye FAYE, Trésorier général.

**Récépissé de déclaration d'association n° 00270/GRD/
BAG en date du 16 octobre 2025.**

DECLARATION D'ASSOCIATION

**Titre de l'Association : AMICALE DES ELEVES
ET ETUDIANTS BAJUWAL A DAKAR
(AMEEJ / DAKAR)**

**Siège social : Colobane, Co55, Parc Amazout,
villa n° 19 - Dakar**

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- assister les membres dans leur démarche pédagogique ;
- sensibiliser et accompagner les élèves dans leurs études.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

M. Papis CAMARA, Président ;

**M^{me} Marie Madame Nandague SADIO, Secrétaire
générale ;**

M. Nelson Pinto CAMARA, Trésorier général.

**Récépissé de déclaration d'association n° 00234 /GRD/
BAG en date du 08 août 2025.**

DECLARATION D'ASSOCIATION

**Titre de l'Association : RUE MOR SAMB
(EX ONZE DIABLES)**

**Siège social : Commune de Grand Dakar,
Usine Niary Tally n° 637 - Dakar**

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- œuvrer dans le social et le renforcement des liens d'amitié et de voisinage ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations ;
- participer à la protection de l'environnement.

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Amadou Lamine SENE, Président ;

Omar DIONGUE, Secrétaire général ;

Meïssa Gueye NDOYE, Trésorier général.

**Récépissé de déclaration d'association n° 00260 /GRD/
BAG en date du 09 septembre 2025.**

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : « SPORTS AUBE NOUVELLE ».

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- participer au rayonnement du sport dans notre localité et aux compétitions ;
- apprendre aux enfants les fondamentaux pour en faire un joueur capable de répondre aux exigences du football de haut niveau.

Siège social :

Sis au quartier Saly Joseph-Département de Mbour

COMPOSITION DU BUREAU

Actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

M^{me} Nana BALGUISSE, *Présidente* ;

MM. Alioune Badara Sadia TRAORE, *Secrétaire général* ;

Amadou CAMARA, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 25 - 197 / GRT/AA/and en date du 30 octobre 2025.

Etude de Me Marie BÂ notaire,

Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
BP : 104 Saly - BP : 186 - Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 4.925/TH, d'une contenance superficielle de 1.044 m², appartenant à ce jour à Monsieur Pape Jean GNINGUE. 2-2

Etude de Me Marie BÂ notaire,

Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
BP : 104 Saly - BP : 186 - Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 5.162/TH, d'une contenance superficielle de 521 m², appartenant à ce jour à Monsieur Pape Jean GNINGUE. 2-2

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES

Mes Papa Ismaël KÂ & Alioune KÂ
94, Rue Félix Faure - BP. 2899 - DAKAR

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 1.580/DD de la Commune de DIAMNIADIO, appartenant à la Société « SENEGINDIA-SA ». 2-2

Etude de Maître Moussa MBACKÉ

Notaire à Dakar (Sénégal)

Place de l'Indépendance ex. Hôtel Indépendance 7^{ème} étage
Tel. : 821 78 00 - Email : mmbacke@orange.sn

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 7.448/DK, appartenant à Madame Marième GUEYE. 2-2

Etude de Me Marie BÂ notaire,

Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
BP : 104 Saly - BP : 186 - Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier délivré par le Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits fonciers de MBOUR à la Société dénommée « SOCIETE TOURISTIQUE DE LA SOMONE » SA en abrégé « SOTOUSO » SA consistant en un terrain urbain sise dans le Département de MBOUR, Commune de SOMONE, au lieudit « ESCALE SOMONE » d'une contenance superficielle de 1.741 m², faisant l'objet du titre foncier n° 546/MB. 1-2

Etude de Me Marie BÂ notaire,

Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
BP : 104 Saly - BP : 186 - Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier délivré par le Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits fonciers de MBOUR à la Société dénommée « SOCIETE TOURISTIQUE DE LA SOMONE » SA en abrégé « SOTOUSO » SA consistant en un terrain urbain bâti sise dans le Département de MBOUR, Commune de SOMONE d'une contenance superficielle de 6.945 m², faisant l'objet du titre foncier n° 451/MB. 1-2

Etude de Me Marie BÂ *notaire*,
Successeur de Me Ndèye Sourang Cissé DIOP
Face ancienne Ecole Française Jacques Prévert
BP : 104 Saly - BP : 186 - Thiès - Sénégal

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription délivré par le Bureau de la Conservation de la Propriété et des Droits fonciers de MBOUR à la Société dénommée « SOCIETE TOURISTIQUE DE LA SOMONE » SA en abrégé « SOTOUSO » SA consistant en un terrain urbain sise dans le Département de MBOUR, Commune de SOMONE d'une contenance superficielle de 38.753 m², faisant l'objet du titre foncier n° 1.238/MB. 1-2

Etude de Me Mamadou Kory SÈNE
Avocat à la Cour
Rue du Docteur CARVALHO - Ziguinchor
Sicap Sacré Cœur 1 n° 9989 Dakar (Sénégal)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 397/BC, appartenant à feu Moussa KONTE. 1-2

Cabinet d'Avocat MLD
Maître Mamadou Lamine DIAW
Diarmaguène Escale, près du Centre de Santé
(Ex. Hôpital Kaffrine)

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Titre Foncier n° 2255/GW (ex. 66/DP), appartenant à la Coopérative d'Habitat du personnel « Herlico Frères ». 1-2

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 7818
